



UN TRACT

PAS COMME LES AUTRES



Syndicat CGT
UGECAM Ile de France

NOVEMBRE 2015

Séance du Comité d'Entreprise du 26 novembre 2015 Les consultations

PLANNING ARTT DU CENTRE DE COUBERT SANITAIRE

Les plannings ARTT de l'ensemble des services de Coubert Sanitaire, ont été présentés. Il a été rappelé que les soignants d'hospitalisation complète sont à 38h, tandis que d'autres soignants sont à 35h.

D'autre part, une note sera transmise aux managers pour expliquer la pose des congés et la mise en place d'un échancier : une planification annuelle des congés est souhaitée afin d'anticiper des soldes trop importants en fin d'année.

Les élus  notent, comme tous les ans, que la mention « JNT » inscrite sur les plannings des personnels travaillant en semaine haute et semaine basse, n'existe pas dans le Code du Travail. Vos élus  ont alors démontré que les personnels de nuit qui se trouvent dans cette situation, bénéficient dans tous les établissements sanitaires de l'UGECAMIF de Repos Compensateurs (RC), et qu'il convient d'appliquer les mêmes règles à tous les agents.

Les élus  ont mentionné que certains agents posaient des congés sous le code 119 alors même que celui-ci ne devrait plus être utilisé. Il s'agirait plutôt de Journées Forfaitaires (JFO) posées sous un mauvais intitulé.

Vos élus  ont rappelé que le procès contre l'UGECAMIF pour le non-respect de l'accord ARTT sur Coubert était toujours en cours, raison pour laquelle **ILS N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE.**

PLANNING ARTT DE L'ESSR LE PRIEURÉ

Il n'y a pas de changements significatifs dans les plannings par rapport à ceux présentés en juillet, au moment de la fermeture du 3^{ème} étage. Ces plannings restent valables jusqu'à la finalisation des travaux de réorganisation avec le Cabinet Concilio.

Vos élus  s'étonnent de voir qu'il existe des temps partiels à 89%, 90%, 92%... Pour une meilleure compréhension, ils demandent que ces pourcentages soient, retranscrits en temps de travail.

La Direction Générale s'interroge quant à elle, sur les déclinaisons que prend le protocole ARTT sur certains établissements comme le Prieuré, et affirme que pour plus d'efficacité, les plannings devront être ré étudiés dans le cadre des impératifs de prise en charge.

Les élus  craignent que les problèmes rencontrés de façon exceptionnelle sur certains établissements, viennent bouleverser l'application de l'accord ARTT sur l'ensemble des établissements, même sur ceux où tout va bien.

Concernant l'HDJ, la nouvelle organisation, semble porter ses fruits. En effet, le service est passé de 13 patients par mois, à 6 patients par jour en moyenne. Cette montée en charge permettrait d'envisager que le poste d'aide-soignant, rattaché à ce service, passe à temps complet...

La « journée réseaux » organisée le 17 novembre dernier a permis à une cinquantaine de professionnels des environs, de découvrir l'offre de soins du Prieuré.

La Direction entend maintenir les efforts pour développer cette alternative à l'hospitalisation, et fait remarquer, que professionnels de terrains et familles sont satisfaits de la dynamique de ce service.

Toutefois, les élus du Comité d'Entreprise ont rédigé une déclaration : « **Le CE s'abstient sur cette consultation. Les plannings transitoires présentés, comportent des imprécisions et des erreurs, qui ne nous permettent pas de les valider.** ».

Vos élus  se sont **ABSTENUS.**

PLATEFORME FACTURATION : INTÉGRATION DU CERRSY ET DE L'EPABR

Au final, cette plateforme prendra en charge la facturation du Centre Coubert sanitaire, du CRFI de Brolles, du Prieuré, du CERRSY et de Montreuil.

Actuellement les process sont en cours de sécurisation, notamment la continuité de service et la formation continue.

Les élus  par l'intermédiaire de leurs élus au CHSCT du pôle est/nord, ont regretté que les préconisations n'aient pas été prises en compte ce qui a généré des effets collatéraux. Ainsi pour 3 salariés concernés, deux autres services complets ont dû être déplacés.

Les élus  regrettent également de ne pas avoir eu de réponses aux questions d'ordre économique, posées lors des pléniers de Comité d'Entreprise précédents.

Une déclaration est lue en séance, dans laquelle les élus précisent qu'ils seront vigilants aux remplacements, et demandent un point d'étape à 6 mois.

Les élus  ont voté **POUR.**

Vos élus CE

Collège Employés :

Véronique MALLET titulaire	Le Prieuré
Myriam BOULGHALEGH titulaire	CRFI Brolles
Gaëlle ROMAN suppléante	Itep Mosaiques
Nathalie TALLET suppléante	Coubert

Collège Cadres :

Anne RENAUD titulaire	Coubert
-----------------------	---------

Vos délégués syndicaux

Liliane Charton	Coubert
Véronique Mallet	Le Prieuré
Gaëlle Roman	Itep Mosaiques

Votre Représentante Syndicale

Laëtitia MONNET	Itep Mosaiques
-----------------	----------------

Les points d'information

ORGANISATION DU SERVICE PAIE

Le 30 septembre, vos élus  ont adressé un courrier à la Direction, dans lequel ils énuméraient les différents problèmes rencontrés par les salariés, concernant la lecture et la compréhension de leur nouvelle fiche de paie, élaborée depuis janvier par le nouvel applicatif GRH.

Ainsi, une note sera distribuée avec les fiche de paie dès qu'un comité de lecture aura été mis en place.

Vos élus  rappellent que GRH, applicatif de paie national, retenu par la CNAMTS, ne tient pas compte des particularités des établissements de soins : travail 7j/7, 24h/24. Situation d'autant plus étrange pour un organisme de Sécurité Sociale, de ne pas fournir les outils adaptés.

Par exemple,

- ▶ le calcul de la règle du 10^{ème} pour les congés payés, qui est généralement payé en décembre, ne sera pas automatique cette année, entraînant une charge de travail supplémentaire pour les salariés du service paie, qui devront le faire manuellement.

- ▶ les spécificités du travail de nuit n'ont été intégrées dans GRH qu'en novembre.

- ▶ les congés ne rentrent pas dans l'applicatif. Les décomptes actuels de congés sont inexacts.

Les salariés des services paie semblent toutefois satisfaits de GRH malgré les difficultés rencontrées.

Des besoins sont tout de même répertoriés :

- poursuivre l'apprentissage du logiciel par des départs en formation,
- avoir une meilleure communication entre les services qui gèrent la paie,
- avoir un management uniforme entre les sites,
- améliorer l'applicatif ainsi que la gestion des portefeuilles (qui fait quoi).

Ainsi, les fiches de postes et organigrammes seront revus, la communication et l'explication des décisions développées et un travail de mise à jour des procédures entamé.

La Direction Générale précise qu'elle ne pourra pas renforcer le service et qu'une évaluation des plans d'action sera faite dans 6 mois.

SITUATION DE L'EMPLOI 3^{ème} TRIMESTRE 2015

Au 3^{ème} trimestre 2015, l'UGECAMIF compte 1571 salariés dont 1374 CDI, 105 CDD, 61 vacataires et 31 assistants familiaux.

Les élus  regrettent qu'il y ait autant de contrat à durée déterminée à terme incertain, car la situation de ces salariés reste précaire. Vos élus  pensent qu'en cas de départ en retraite, les postes vacants devraient être proposés en priorité aux salariés ayant ce type de contrats.

Ils notent également que certains métiers répertoriés tel que « formateur technique », n'existent pas dans le référentiel des emplois et métiers.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ECONOMIQUE

La Commission Economique s'est réunie le 20 novembre dernier. Les points abordés étaient en lien avec le plan de

retour à l'équilibre car l'ARS est inquiète de notre situation financière. Des moyens de retour à l'équilibre doivent être trouvés comme le virage ambulatoire spécialement sur Coubert, Le Prieuré et au CERRSY.

Les élus  auraient apprécié avoir les documents étudiés durant cette Commission.

Les charges de l'UGECAMIF, notamment le paiement des salaires, doivent être équilibrées avec les produits (dotations perçues). Ces deux dernières années, des ventes d'immobilier ont permis un excédent, mais cela avait un caractère exceptionnel.

Les UGECAM forment un groupe, et les dotations ne sont pas réparties de manière uniforme : l'UGECAMIF est surdotée. L'arrivée de la T2A entraînera une baisse de dotation qui et la sur-dotation actuelle des établissements, pourraient impacter défavorablement la situation financière de l'UGECAM. Néanmoins, aucune précision sur la mise en place de la T2A.

POINT D'AVANCÉE SUR LES TRAVAUX DE L'EPABR

Lors du dernier Conseil, le 13 novembre dernier, une discorde est survenue concernant la délocalisation du siège sur l'EPABR. Le projet pourrait être retardé alors que parallèlement, les autorisations de fonctionnement pour les établissements de Brolles et Arpège prennent fin au 30 juin 2016. Il est donc important que les délais soient respectés, pour une ouverture espérée en juillet 2016. Le permis de construire modificatif, transformant le 4^{ème} étage d'hospitalisation en étage de bureaux, n'a pas pu être déposé, alors que les échéanciers sont très cadencés.

La Commission de Sécurité, sans qui, un établissement ne peut ouvrir, doit inspecter un bâtiment qui correspond exactement au permis de construire déposé

En attendant, au 15 décembre, le gros-œuvre sera achevé, la construction de l'école et des espaces verts pourront débuter.

En août 2016, les mobiliers seront déménagés pour débiter l'activité de l'EPABR en septembre.

RAPPORT DU MÉDECIN DU TRAVAIL DU CENTRE COUBERT

Le rapport du médecin du travail a été présenté au CHSCT d'une manière atypique. En effet, le médecin qui l'a réalisé n'est plus là et les données n'ont pas pu être expliquées ni développées.

Une liste de questions a donc été transmise au Directeur du CIAMT, qui n'a hélas pas pu y répondre.

Les élus  du CHSCT ont demandé début 2015 à obtenir ce rapport, qui ne leur a été transmis qu'en juin dernier. Ils signalent également que le nouveau médecin du travail n'est pas disponible malgré leurs nombreuses sollicitations.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE CAISSE

Les conditions d'attribution de la prime de caisse n'ont pas changé. Il semblerait qu'il y ait toutefois des situations particulières sur le Prieuré et cela sera étudié dans un autre lieu.

Les élus  rappellent que c'est au Conseil de statuer sur la création et la mise à jour des régies, et qu'il faudra prendre en compte la rétroactivité. Ce point sera ré abordé en décembre.